

LE PATROUILLAGE : UNE OPÉRATION DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS DANS LE GARD

QUELQUES RÉFLEXIONS

De toutes les actions de prévention, celle de surveillance se doit de combiner toute une panoplie de vertus :

- la connaissance du terrain, sur les lieux certes du patrouillage, mais également du panorama ;
- le goût à la fois, de la manœuvre décentralisée, de l'initiative, mais aussi, l'application stricte des consignes et des limites assignées à chacun ;
- la cohérence des plans de surveillance initiés çà et là, qui devront rejeter tout esprit de rivalité (il ne faut pas se tromper d'adversaire) ;
- la rapidité et la qualité du renseignement qui doit être instantanément exploité par le commandement, pour organiser la riposte ;
- à l'instar des secours routiers, la plus grande clarté entre « les premiers soins » que peut prodiguer le patrouilleur lui-même, et l'appui tactique à l'engagement des secours normaux, qui seront nécessaires dans bien des cas ;
- l'égalité entre forêts privées et publiques : clivages, voire rancunes, sont bien dérisoires.

Cette énumération fournit presque le plan de l'analyse qui suit. En effet, l'une des caractéristiques de notre conception du patrouillage, dans le Gard, a bien été :

- d'éviter à tout prix la prise en compte, par des aides éparses, d'actions de surveillance décousues entre elles ;
- de nous interroger, avant tout, sur les contours de la notion de surveillance : facteurs de conception énumérés ci-dessus, effet recherché, but à atteindre, personnel concerné.

COMMENT STRUCTURER UN PLAN DE SURVEILLANCE

Les réponses à cette question essentielle sont les suivantes :

L'effet recherché

Réduire au minimum la longueur du segment-temps limité par : l'alerte, l'enquête, le diagnostic et les premières mesures.

Le but à atteindre

Sur la foi d'un renseignement fiable, permettre à l'état-major des sapeurs-pompiers d'arrêter ses décisions sans délais. Les appels aboutissent au siège du Commandement départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) qui dispose d'une salle opérationnelle parfaitement équipée.

Le personnel concerné doit maîtriser totalement :

- l'aisance en ambiance forestière (normale chez les forestiers et les ruraux) ;
- la discipline combinée à une bonne marge d'initiative (traditionnelles dans le métier des forestiers) ;
- la compétence du diagnostic (travail des sapeurs-pompiers).

Nous notons tout de suite que des forestiers, bien formés, savent produire de bons diagnostics et d'efficaces premières interventions ; inversement, des sapeurs-pompiers sont capables de manœuvrer très convenablement en forêt. Ces deux constats ne changent donc strictement rien à la nécessité de combiner, entre eux, le savoir-faire de chacun et viennent même renforcer l'image de complémentarité incontournable entre « verts » et « rouges ».

LES PLANS DE SURVEILLANCE

Il faut remettre en bonne place chaque type de plan de surveillance. Dans les villages, les comités communaux peuvent (et doivent) assumer un type de surveillance de proximité très fructueux, car :

- ils occupent le terrain sur les franges urbaines, sources constantes d'ennuis (départs de feux et priorités à défendre) ;
- ils libèrent les patrouilles de type forestier en faveur des massifs peu habités ;
- ils peuvent donner l'alerte par téléphone (périphérie des cités), sans accès aux réseaux départementaux, toujours saturés, surtout les jours « rouges ».

Au-dessus se place donc le système départemental, coordonné sans esprit de sectarisme, chacun apportant sa propre richesse, sans perdre sa personnalité :

● *Patrouilles aériennes*

● *Observation par tours de guet*, très efficaces, mais ne pouvant pas toujours livrer un diagnostic précis et, *a fortiori*, une intervention ou un guidage. Le réseau actuel garde 14 tours de guet qui couvrent l'essentiel du département. Il n'est pas envisagé d'en augmenter le nombre. Leur fonctionnement est clair :

- gestion (immeubles, accès, entretien) par les services du ministère de l'Agriculture, DDAF, ONF ;
- armement par les sapeurs-pompiers, qui sont bien placés pour détacher le personnel nécessaire en adaptant les horaires aux besoins du jour ;
- liaisons par l'un des couples de fréquence « vert » du réseau radio des forestiers.

● *Patrouilles terrestres départementales*

Le système gardeois, intégré dans l'ensemble des mesures qui précèdent, est le suivant. Les zones sensibles ont été divisées en 14 unités de surveillance, dirigées, en période à risques, par un fonctionnaire forestier. Cette personne est relevée chaque semaine et prélevée dans les organigrammes des services de l'ONF et de la DDAF sans recherche de singularisation. En 1990, les deux techniciens du CRPF rejoindront ce type de « service » qui deviendra ainsi la règle pour tous les agents de terrain.

LE PATROUILLAGE VERT

Chaque zone sensible est donc coiffée par un patrouilleur « vert » qui travaille sur un véhicule de service identifiable par des cocardes magnétiques « DFCI GARD - DDAF. ONF » ; son poste-radio peut intervenir sur n'importe quel réseau. Tout forestier de terrain non en service DFCI,

mais au travail dans son poste, et témoin d'un fait urgent peut saisir, sur sa propre voiture, le patrouilleur zonal le plus proche ou un poste de régulation radio départemental (cf. plus bas). Cette extension permet un meilleur ratissage du terrain.

À l'intérieur des zones « vertes » se meuvent des véhicules 4 × 4 porteurs d'eau, au nombre de 2 à 4 par zone, selon la hauteur du risque, qui obéissent à un règlement très précis mis au point entre les intéressés : DDAF, ONF et SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours).

Comme nous l'avons souligné au début, forêts privées ou publiques sont également à protéger : outre le fait qu'un incendie franchit allègrement les bornages, il nous paraît inadmissible de supporter encore, çà et là, des propos égoïstes tendant à séparer, exclure, ignorer, préférer, mépriser telle, ou telle forme de propriété.

Du reste, dans le Gard, domaine « public » et forêts privées, étroitement intriqués au sein de cadastres touffus, vivent une cohabitation — souvent, une symbiose — pour le meilleur et parfois, hélas, pour le pire.

PATROUILLAGE ARMÉ

Il est effectué par des véhicules 4 × 4 dont les premiers appelés « Dangel » étaient conçus à partir d'éléments provenant de la firme automobile Peugeot. L'engin en question est devenu familier ; il s'agit d'une camionnette surélevée, quatre roues motrices portant 600 litres d'eau. De couleur uniforme jaune, facilement identifiée par les populations, la patrouille sensibilise fortement le public, en marge de son rôle normal de surveillance. L'extinction de feux naissants est parfois possible, si l'engin est bien placé pour intervenir en quelques minutes.

Le Dangel est servi par deux hommes : un forestier (harki, ouvrier sylviculteur permanent de l'ONF, ou encore, toute personne compétente choisie et formée par le service forestier qui gère, outre les salaires, l'ensemble des dépenses afférentes aux plans de surveillance) et un sapeur-pompier pris en charge dans un corps local.

Il ne peut être question de détailler longuement le règlement intérieur du plan Dangel. Nous limitons nos propos aux faits saillants :

- le règlement est indivisible ; un Dangel ne peut que travailler sous couvert du plan départemental ;
- en action de patrouille, il obéit à son patrouilleur de zone ;
- sur départ de feu, il intervient dans tous les cas après avoir averti et sous la responsabilité du CODIS ;
- il travaille sur réseau d'alarme « vert », jamais sur fréquence « rouge » ;
- le personnel forestier est revêtu d'une tenue uniforme simple, adaptée et homogène pour le plan (et bien évidemment, le sapeur-pompier !) ;
- les comptes rendus journaliers sont stricts.

Enfin, le règlement détaille longuement la liste des dépôts d'engin, le type de maintenance, la comptabilité, dont le suivi est assuré par l'ONF, sur conventions annuelles avec les bailleurs de fonds importants : ministère de l'Agriculture et de la Forêt pour l'investissement, Conseil général du Gard, en appui précieux pour le fonctionnement.

ALERTE — ENGAGEMENT

Nous avons dit que cette phase vitale doit être aussi courte que possible. C'est à ce niveau que se rencontrent les notions de surveillance et celles d'aménagement du territoire. L'aménagement est abordé ailleurs, dans ce numéro spécial de la Revue. Il est bon, tout de même, d'insister sur le fait que le segment-temps « Alerte-Engagement », décisif pour la survie de nos forêts, est largement lié à la qualité des équipements d'accueil de massifs :

- plans de prévention, par massifs, bien étudiés et bien suivis ;
- signalisation homogène des équipements (pistes-points d'eau) ;

- cartographie correspondante tenue à jour ;
- liaisons étroites entre promoteurs de l'aménagement du territoire (élus et services), patrouilleurs (ce sont souvent des personnes chargées de l'aménagement, à d'autres moments de l'année), officiers commandant les corps ou les groupes d'attaque, chacun disposant de la même information, notamment les cartes DFCl...

ENCADREMENT DU PLAN TERRESTRE

Le patrouillage terrestre regroupera donc, en 1990, 14 forestiers et 19 véhicules Dangel, soit 33 unités élémentaires auxquelles viennent s'ajouter :

- deux avions de reconnaissance pilotés par un sapeur-pompier qu'accompagnent volontiers, en navigateurs, des ingénieurs forestiers ;
- les 14 tours de guet.

Les jours sombres (en août 1989 par exemple) le réseau « vert » a été totalement saturé et le CODIS ne pouvait correctement prendre en compte cette masse de renseignements tombés sans relâche. Des relais ont été mis sur pied :

- un ingénieur de semaine (DDAF ou ONF) suit quotidiennement les actions de patrouillage, déchargeant, du même coup ses collègues, ainsi libérés pour d'autres tâches ;
- un poste de régulation situé à La Grand'Combe fonctionne en relais du CODIS, très apprécié pendant les journées rouges...

Matins et soirs, il enregistre entrées et sorties de patrouilles, ainsi que les numéros d'appels sélectifs (action fondamentale dans la mesure où de semaine en semaine, les véhicules supports de patrouilles vertes peuvent changer en même temps que le titulaire).

Le poste de régulation dit « PR-Ravin » est à l'écoute des trois réseaux (rouge des sapeurs-pompiers, verts des forestiers, alerte et gestion) ; en outre, il est relié au CODIS par trois lignes téléphoniques (dont une liste rouge) et en 1990, par un télécopieur. Précisons que le CODIS suit le réseau vert en direct, ce qui simplifie certains transits d'informations urgentes. En revanche, le CODIS ne peut gérer 33 patrouilles et ce travail est effectué sur carte, au poste de régulation PR-Ravin. Lors d'un départ de feu quelconque, le PR est en mesure d'indiquer immédiatement la situation de la patrouille la mieux placée pour effectuer, par exemple, une reconnaissance.

Le poste de régulation est servi grâce aux agents forestiers spécialisés DFCl, aidés par du personnel choisi et recruté pour de courts contrats (les frais sont inclus dans le plan de fonctionnement de patrouillage, actuellement pris en charge par le Conseil général du Gard).

Le CODIS recueille, en direct, les appels des tours de guet.

CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS

Nous avons appris, d'abord, à travailler ensemble : forestiers DDAF/ONF et sapeurs-pompiers du Gard ; comme il fallait s'y attendre, le travail commun, l'idéal de la mission tissent maintenant d'autres liens : solidarité, camaraderie à tous les niveaux.

Dès l'automne, les plans de la campagne suivante s'ébauchent en bonne harmonie, en liaison avec le Préfet et avec le Conseil général :

- budget ;
- améliorations techniques (qui seront, pour cette année 1990, l'achat de télécopieurs reliant entre eux le SDIS, la DDAF, l'ONF et ses divisions, le poste de régulation et la météorologie nationale, le doublement du réseau radio « vert »...);
- examen, sans complaisance, des résultats passés et des adaptations nécessaires. Celles-ci convenues, les services chargés de mission — par exemple, l'ONF pour le plan Dangel — animent et gèrent leur convention dans les strictes limites convenues entre tous : dates, horaires, limites de zones... ne sont modifiés qu'en concertation.

Cet effort énorme a certainement porté quelques fruits. Comme toujours, en prévention, il est impossible d'en mesurer l'effet avec précision. Plusieurs milliers d'hectares, sans doute, selon nous, pendant la terrible année 1989, ont pu être préservés.

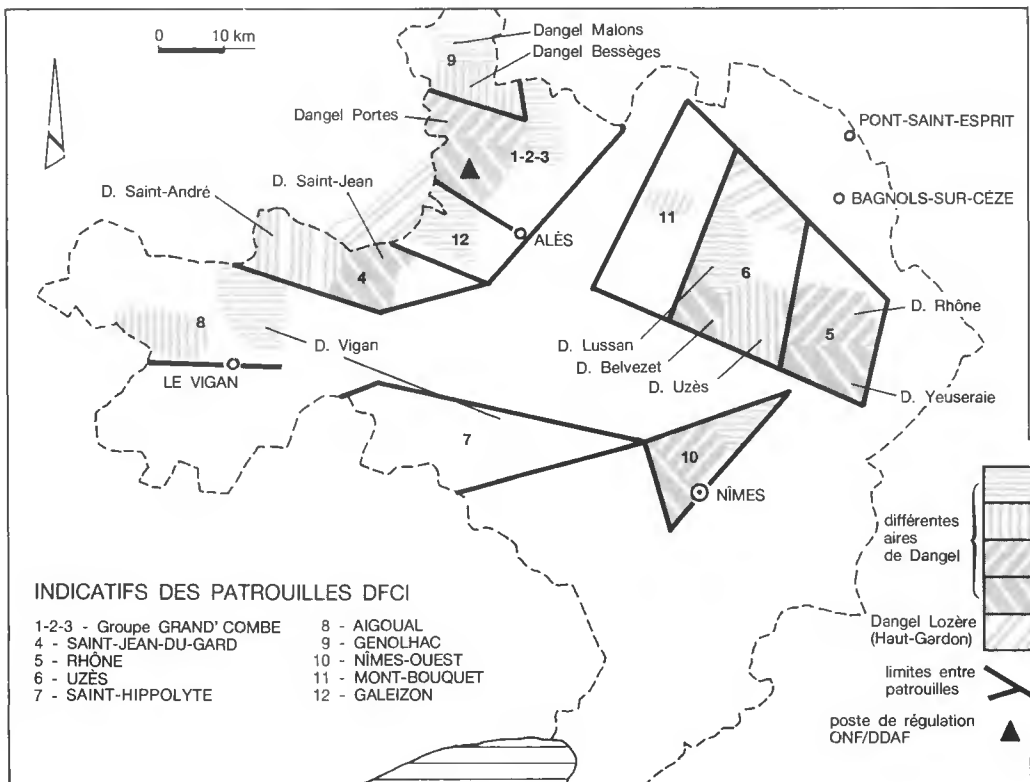
Grâce à ces mesures de prévention dont le coût n'excède pas le prix du reboisement de trois cents hectares...

De quoi convaincre... les financiers.

J.-L. GRELU
 Chef de Service départemental de
 l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
 1626, boulevard Salvador Allende
 30000 NÎMES

Colonel J. MERCIER
 Directeur départemental des
 SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GARD
 982, avenue Joliot Curie
 30000 NÎMES SAINT-CELAIRES

J.-P. RENAUD
 Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA FORÊT DU GARD
 Service Environnement
 9, rue Bernard Aton
 30000 NÎMES



1. Les agents forestiers de patrouille constituent le trait d'union vital entre les états-majors, les tours de guet et la flotte de véhicules 4 × 4. Ils circulent, soit dans des véhicules spécialement conçus pour cette mission, soit dans des voitures du service ordinaire, comme sur le cliché. Comme toutes les voitures et « Dangel » de patrouille, l'équipement radio comporte un Alcatel ATR, très performant. Le forestier est seul à bord et effectue, par secteur de surveillance, un service de semaine en rotation avec des collègues locaux.

2. Véhicule 4 × 4 « Dangel », en forêt domaniale du Rouvergue (Gard), site hautement sensible aux incendies. Les missions dévolues à cet engin sont respectivement la sensibilisation du public, l'observation et, éventuellement, le traitement de feux naissants. Les effets dissuasifs ne sont pas à négliger. Piloté par un forestier, il est également servi par un sapeur-pompier : la conjugaison des deux spécialistes et la mobilité de l'engin donnent de bons résultats. Tous les « Dangel » circulant dans le Gard obéissent à un règlement unique édicté par les services compétents (DDAF-SDIS-ONF).

3. La tour de guet de la Lichère, en forêt domaniale de Galeizon (Gard) constitue l'un des maillons essentiels du réseau d'observation fixe départemental. Servie, l'été, par un sapeur-pompier, elle distribue l'information sur le réseau forestier « vert » d'alerte, entendu de tous les patrouilleurs. Elle héberge également l'un des relais du réseau « vert », alimenté en électricité par les batteries solaires visibles sur le toit.



1



2

← DÉPARTEMENT DU GARD CROQUIS DE PATROUILLE

Le Gard possède à peine 20 unités « Dangel » qui patrouillent sur les zones hachurées. Elles sont rattachées à des secteurs de surveillance confiés à des agents forestiers (traits forts).

La surveillance est obtenue par rotation, grâce à l'ensemble des forestiers de terrain — ouvriers sylviculteurs inclus — de l'Office national des Forêts et de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt ; motivation et connaissance des lieux sont très élevées.

La collaboration sur le véhicule Dangel d'un sapeur-pompier avec le forestier donne de très bons résultats.

Le patrouillage obéit à un règlement unique, contrôlé par les services départementaux (DDAF-ONF-SDIS). Des plans de surveillance plus ponctuels, aux bons soins des communes ou de syndicats peuvent compléter le schéma départemental sans accès au réseau radio.



3



1



2



3



4

1 et 2 - Guet armé à Peynier (Bouches-du-Rhône) : véhicule Mercedes, utilisation de la mousse, équipement bien étudié.

Photos A. CHAUDRON

3 - Intervention sur feu naissant (Aubagne, 1987).

Photo X. CHRÉTIEN

4 - Feu éteint par le guet armé terrestre (Fuveau, 1989).

Photo J.-C. COURT